

COMMUNIQUE AGREMENT PROJETS DE CERTIFICATION ET PROGRAMMES DE DURABILITE CAMPAGNE 2021-2022

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux de mettre en place des projets de certification ou des programmes de durabilité dans le secteur café et/ou cacao ou d'acheter du cacao certifié au titre de la campagne 2021-2022, à déposer leur dossier de demande d'agrément certification et/ou programmes de durabilité au Conseil du Café-Cacao, sis à **Abidjan-Plateau, immeuble CAISTAB**.

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h au 19ème étage porte 19.10 (Secrétariat de la Direction chargée de l'Appui au Développement Agricole), du 7 juin au 30 juillet 2021, délai de rigueur.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au **19**ème **étage porte 19.10** et sur le site www.conseilcafecacao.ci.

Seuls les dossiers reliés, présentés en deux (02) exemplaires physiques, contenant toutes les pièces requises seront reçus et traités. Cependant, certains éléments tels que le certificat UTZ/Rainforest Alliance, Fairtrade International, Fair Trade USA de l'opérateur en cours de validité au titre de la campagne 2021-2022 (date d'expiration en 2022) bénéficieront d'un délai supplémentaire jusqu'au 15 septembre 2021.

Les frais de dossier fixés à cent mille cent francs (100 100) francs CFA, sont payables en une seule fois, sur le compte n°120073163003, ouvert à cet effet dans les livres d'ECOBANK. Seules les sociétés coopératives sont exemptées du paiement des frais de dossier.

Pour toute information complémentaire, contacter le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

Tél.: (225) 27 20 20 27 67/27 20 20 28 15/27 20 25 69 99

La Direction Générale